



# Demander une bourse de lycée

En ligne c'est plus simple et efficace !

Du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre 2020

Vous êtes plus  
de **180 000**  
à avoir fait une  
demande en ligne  
en 2019

## Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2020



L'identifiant  
et le mot de passe  
de mon compte  
Éducation nationale (ATEN)  
fournis par l'établissement  
ou  
de mon compte  
France Connect



Mon adresse  
de messagerie  
électronique

## Le déroulement de ma demande

**1** Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte ATEN ou



<https://teleservices.ac-amiens.fr/ts>

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

**2** Je fais une demande pour :  
- mon enfant qui était en 3<sup>e</sup> en collège qui est en lycée public à la rentrée 2020 ;  
- mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

**3** Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,  
n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

[education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](https://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter Madame FOURTIN –Secrétariat des élèves -  
03.44.68.28.28

Vous êtes dans l'impossibilité de faire votre demande par internet, possibilité de le faire sur formulaire  
papier.